

Animateur Prévention Aide et Soins à Domicile (AP ASD)

À qui est destinée cette formation ?

Cette formation est ouverte aux acteurs suivants : Coordonnateur de secteur, infirmier(e) coordonnateur, chargé de prévention, dirigeant... **travaillant dans le secteur ou dans des structures Aide et soins à domicile.**

Quels sont les objectifs de cette formation ?

Cette formation permet d'acquérir les compétences et la reconnaissance pour animer une démarche de prévention des risques professionnels et mettre en œuvre une démarche de prévention des risques professionnels :

- Au sein de sa propre structure ou son établissement

Sur quoi porte cette formation ?

Elle porte sur **2 points particuliers** :

- Organiser, en lien avec la direction, la démarche de prévention des risques professionnels et mobiliser les intervenants en prenant compte les spécificités du secteur
- Identifier et estimer les risques d'accidents et d'atteintes à la santé encourus par les salariés, proposer et faire valider les mesures de prévention et assurer le suivi des mesures de prévention validées

Qu'obtient le participant avec cette formation ?

À l'issue de cette formation, la validation des compétences du futur Animateur Prévention ASD lui permet de devenir **Animateur Prévention Aide et Soins à Domicile (AP ASD)**, certifié par notre organisme ADN Formation Prévention EURL MORELLATO Nathalie habilité

par le réseau Assurance maladie risques professionnels et l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité).

Il est délivré par notre organisme de formation habilité par ce même réseau.

Cette formation est régie par un ensemble de dispositions (modalités de mise en œuvre, référentiels, documents administratifs, certifications...)

Ces dispositions sont formalisées dans le document de référence Aide et soin à domicile (INRS : Institut National de Recherche et de Sécurité)

La durée de la formation ?

La durée est de 21 heures

Il est fortement conseillé que le dirigeant de la structure assiste à la formation le 1^{er} jour « Développer et manager la prévention dans sa structure » (Calendrier inter structures disponible, durée 7h00)

Comment financer la formation ?

Le coût de la formation de formateur peut être pris en charge dans le cadre du financement de la formation professionnelle continue (OPCA), Compte Personnel de Formation (CPF), ...

Comment se passe cette formation et le Maintien et l'Actualisation des Compétences Animateur Prévention ?

Le maintien et l'actualisation des compétences de l'Animateur Prévention - ASD est nécessaire tous les 24 mois.

Cette actualisation des compétences est organisée sur une durée de 7 heures.